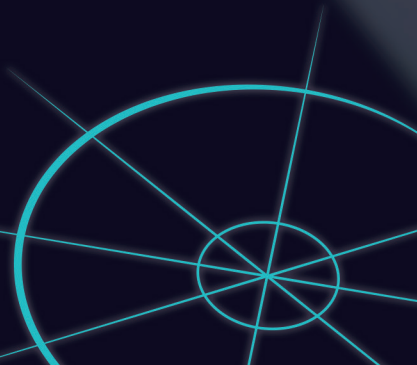


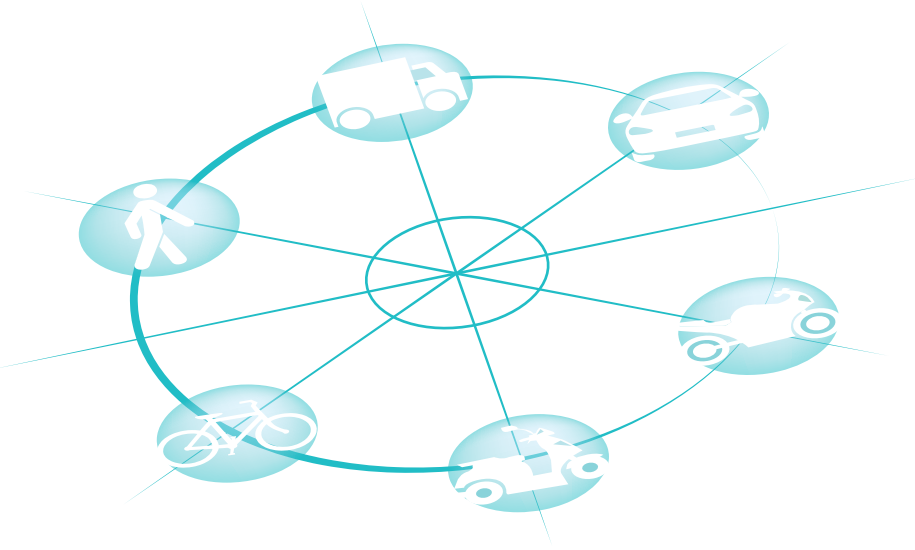


**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS DGO 2018-2022

pour la sécurité routière à La Réunion





SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉFET

4

Introduction

5

1 Démarche d'élaboration du document général d'orientations (DGO)

6

2 Présentation du département de La Réunion

8

3 Accidentologie de La Réunion

9

4 Les enjeux de sécurité routière du DGO 2018-2022

11

5 Les orientations d'actions du DGO 2018-2022

12

5.1 Enjeu « Le risque routier professionnel »

12

5.2 Enjeu « L'alcool et les stupéfiants »

14

5.3 Enjeu « Les jeunes »

15

5.4 Enjeu « Les seniors »

17

5.5 Enjeu « Le partage de la voirie »

18

5.6 Enjeu « Les deux-roues motorisés »

20

LE MOT DU PRÉFET

LES derniers mois de l'année 2017 ont été riches en réflexions collectives, assises, séminaires, études, salons, en faveur de la sécurité routière. Dans ce contexte, la forte mobilisation des services de l'État, des associations, des collectivités, des entreprises, des acteurs de la société civile, doit être soulignée.

De toutes ces rencontres ont émergé des orientations, des propositions d'actions, des partenariats qui montrent combien l'engagement est fort à La Réunion pour combattre l'insécurité routière.

En 2017, la mortalité routière dans notre département a reculé de 6% alors que celle-ci était quasiment stabilisée autour de 50 tués, en moyenne par an entre 2014 et 2016. Ceci montre bien que les accidents de la route ne sont pas une fatalité. C'est pourquoi notre engagement ne doit pas faiblir.

Le document général d'orientation (DGO) 2018-2022, fruit d'un large partenariat, détermine pour les cinq prochaines années les orientations stratégiques de La Réunion pour plus de sécurité sur nos routes.

Ce document sera complété chaque année par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) qui recensera les actions de sensibilisation et de communication mises concrètement en œuvre afin de répondre aux objectifs prioritaires du DGO.

Notre objectif est de permettre à chaque citoyen de se déplacer en toute sécurité, de savoir partager la route en toute responsabilité et avec un comportement civique et respectueux de l'autre.

Les 18 mesures du comité interministériel de sécurité routière (CISR) annoncées par le Premier ministre le 9 janvier 2018 s'inscrivent dans cette même exigence : l'engagement de chaque citoyen et la protection de tous les usagers de la route.

La route se partage, nous sommes donc tous concernés.

Je compte sur l'engagement de chacun d'entre vous au service de la sécurité routière à La Réunion. C'est la condition première du succès de notre action.

Merci par avance pour votre mobilisation.

Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet de La Réunion

INTRODUCTION

Le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur nos routes.

Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

L'objectif national de diviser par deux le nombre de personnes tuées sur les routes d'ici 2020 nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Afin de susciter cette implication commune, le délégué interministériel à la sécurité routière a décidé de relancer l'élaboration du document général d'orientation (DGO). A cette fin, une circulaire en date du 11 avril 2017 a été adressée au préfet.

Le document général d'orientation pour la période 2018-2022 constitue un outil politique de programmation, qui définira les orientations d'actions à mener, mais également un outil de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents.

La phase d'élaboration du DGO a permis à l'ensemble des partenaires locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière du département et les enjeux qui en découlent, pour se mobiliser autour d'orientations et de projets déclinés dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

Les partenaires du DGO de La Réunion 2018-2022

Le préfet et ses services, y compris les forces de l'ordre
La collectivité régionale
La collectivité départementale
Les communes de La Réunion
L'association des maires de La Réunion
Les procureurs près les tribunaux d'instance de Saint-Denis et de Saint-Pierre
Le recteur de l'académie de La Réunion
L'association de prévention routière
Le comité des assureurs de La Réunion/Mayotte
Le directeur de la prévention des risques professionnels CGSS de La Réunion
L'association entreprendre pour la sécurité routière au travail (ASSER)
L'association prévention MAIF
Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)
L'UNOSTRA

Ont également participé aux travaux préparatoires du DGO, par leur contribution aux Assises des Outre-Mer ou au séminaire « Deux-roues motorisés » :

Les associations de motards de La Réunion
L'union des métiers et des industries de l'hôtellerie de La Réunion
L'association « Avec modération »
La plate-forme d'échanges et d'informations drogues et dépendances outre-mer
L'association JAP 974
Les rapporteurs du groupe de travail « sécurité routière »
Le centre de traumatologie Ylang-Ylang au Port
Le conseil national des professions de l'automobile de La Réunion
La chambre de commerce et de d'industrie de La Réunion

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS

Lancement du DGO

Réunion du comité de pilotage :
12 septembre 2017

Élaboration

Réunion des ateliers :
30 octobre 2017

Restitution

Réunion du comité de pilotage
sur les enjeux :
8 novembre 2017

Séminaire 2RM :
3 novembre
avec le chargé de mission 2RM
national

Assises Outre-Mer
(volet sécurité routière) :
les 18 et 27 octobre
et les 8 et 22 novembre 2017

Présentation des orientations
au comité de pilotage :
le 26 janvier 2018



Glossaire

✓ ENJEU

Un enjeu peut être défini par la morbidité (nombre de victimes - blessés et/ou tués des accidents de la circulation pour une année) d'une cible (type d'utilisateur, lieu...). Il est constitué par un nombre absolu ou relatif d'accidents ou de victimes qui est associé à une cible. Pour caractériser l'enjeu, il est nécessaire d'évaluer le poids des accidents de la cible ainsi que son niveau de risque relatif.

* ORIENTATIONS D' ACTIONS

La définition des orientations d'actions relatives à chaque enjeu doit parvenir à fédérer l'ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition des axes d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière et dans la conception de projets.

Une orientation d'action se rapportant à un enjeu doit pouvoir se décliner, sur la période du DGO, en termes d'actions dans le cadre des PDASR et permettre à chacun des acteurs de se sentir concerné.

Elle doit fixer l'objectif général des actions qui en découlent et ne doit pas être confondue avec les actions proprement dites.

Quel que soit l'enjeu, les orientations d'actions seront recherchées dans les différents domaines :

Améliorer la connaissance

Sécuriser les infrastructures

Informar, former, éduquer, sensibiliser

Contrôler et sanctionner



Définitions

ACCIDENT CORPOREL

accident avec au moins une personne blessée ou tuée.

ACCIDENT MORTEL

accident avec au moins une personne tuée.

AUTOMOBILISTE

usager de véhicule de tourisme.

BLESSÉ

blessé léger ou blessé hospitalisé plus de 24 heures.

BLESSÉ GRAVE

personne dont au moins une lésion corporelle est qualifiée comme supérieure ou égale à 3 selon l'échelle « Maximum Abbreviated Injury Scale » (dite M.AIS 3+).

BLESSÉ HOSPITALISÉ (BH)

blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours.

BLESSÉ LÉGER

blessé non hospitalisé ou hospitalisé moins de 24 heures.

BLESSÉ AVEC SÉQUELLES

personne susceptible de conserver des séquelles majeures de toutes natures à un an, c'est-à-dire personne pour laquelle la lésion corporelle de niveau de séquelles attendues le plus élevé a une valeur supérieure ou égale à 3 sur l'échelle « Injury Impairment Scale » (IIS).

BICYCLETTE

vélo y compris vélo électrique.

CONDUCTEUR NOVICE

conducteur dont le permis a moins de deux ans (le fichier BAAC n'ayant pas l'information « permis probatoire »).

CYCLOMOTEUR

deux-roues motorisé de moins de 50 cm³ et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters.

DEUX-ROUES MOTORISÉ (2RM)

cyclomoteur ou motocyclette, y compris à 3 roues, y compris les scooters.

MOTOCYCLETTE

deux-roues motorisé de plus de 50 cm³, y compris les scooters.

PERSONNE TUÉE

personne décédée lors de l'accident ou dans les 30 jours suivant l'accident.

POIDS LOURD (PL)

véhicule automobile destiné au transport des charges lourdes ou volumineuses de PTAC supérieur à 3,5 t.

SCOOTER

motocycle immatriculé à 2 roues de petit diamètre, caréné, à cadre ouvert et à plancher plat.

SENIOR

personne âgée de 65 ans ou plus, sauf mention contraire.

TAUX DÉLICTUEL D'ALCOOLÉMIE

0,8 g/l de sang.

TAUX LÉGAL D'ALCOOLÉMIE

< 0,5 g/l de sang et < 0,2 g/l pour les conducteurs novices et les conducteurs de transport en commun.

TRANSPORT EN COMMUN (TC)

autobus ou autocar, véhicule à moteur conçu et construit pour le transport de personnes ayant au moins quatre roues et comportant, outre le conducteur, plus de huit places assises.

VÉHICULE DE TOURISME (VT)

véhicule à moteur conçu et construit pour le transport de personnes, ayant au moins quatre roues et ne comportant pas, outre le conducteur, plus de huit places assises.

VÉHICULE UTILITAIRE (VU)

voiture utilitaire ou camionnette destinée au transport de marchandises de PTAC inférieur à 3,5 t.

VOITURETTE

voiture légère de faible encombrement et d'une cylindrée de 50 cm³ au maximum et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Territoire et population

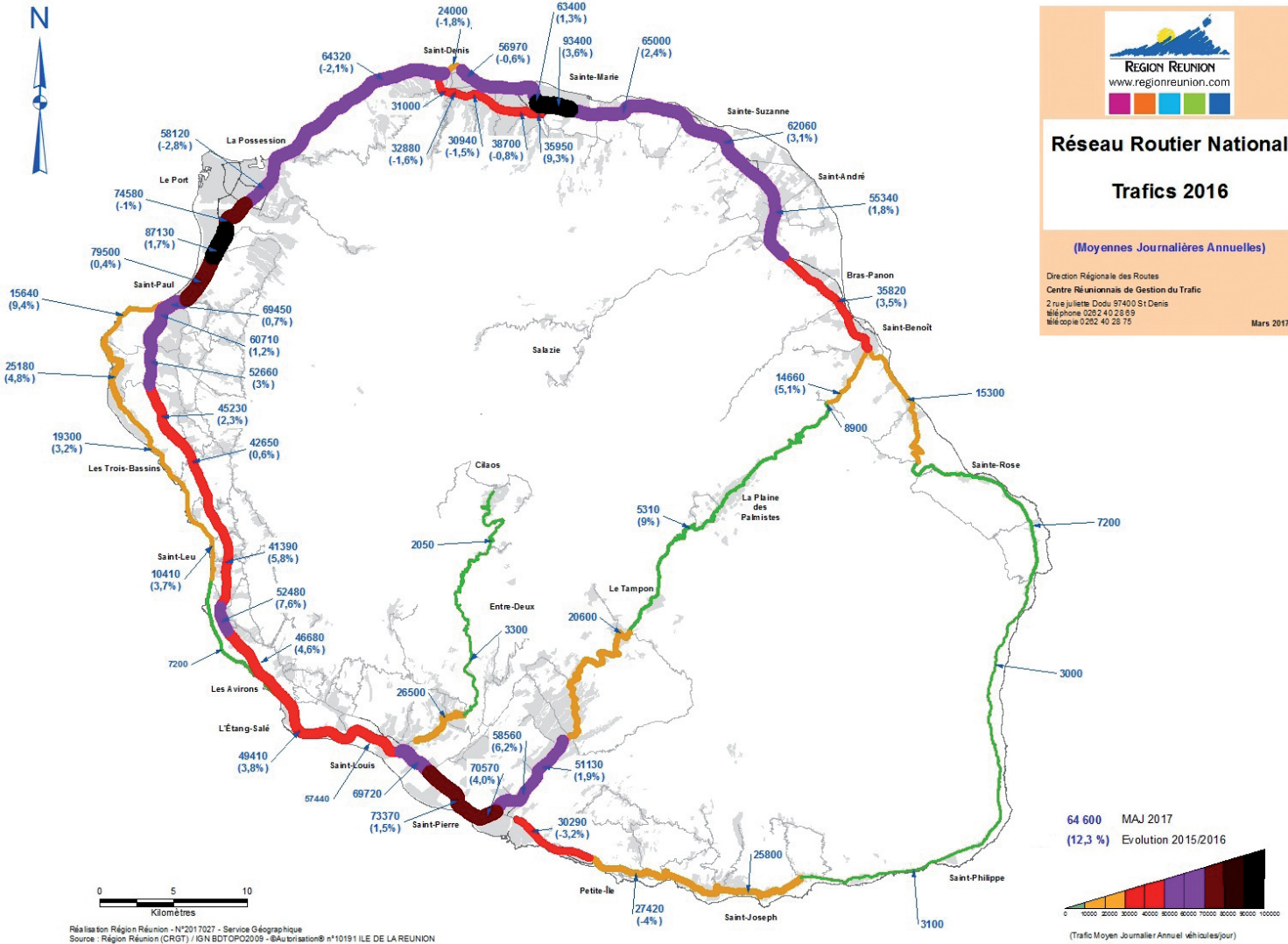
Superficie : 2 512 km²
 Population : 845 000 habitants
 Densité : 336,6 h./km² (métropole 113)

Parc automobile

Parc de voitures de tourisme : 341 395
 Parc au 1^{er} janvier 2017 des véhicules tous confondus (VT+utilitaires) : 444 052

Réseaux routiers

Routes nationales (RN) : 395 km,
 Routes départementales (RD) : 730 km
 Voirie communale : environ 2 500 km



ACCIDENTOLOGIE DE LA RÉUNION

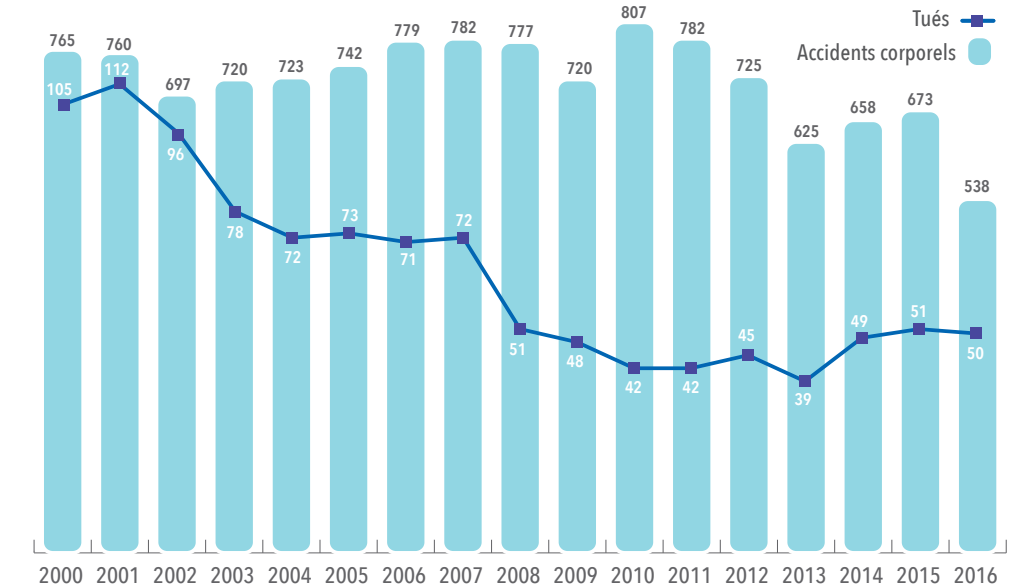


La période d'étude de l'accidentologie, dans le cadre de l'élaboration du DGO 2018-2022, est basée sur la période 2012-2016.

	Nombre d'accidents	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre de blessés hospitalisés (BH)
2012	725	45	893	255
2013	625	39	768	234
2014	658	49	774	188
2015	662	51	821	331
2016	538	50	692	385
Totaux	3 208	234	3 948	1 393
Précédent DGO 2013-2017 (chiffres de 2007 à 2011)	3 868	255	4 875	1 604
Evolution	-17 %	-8 %	-19 %	-13 %

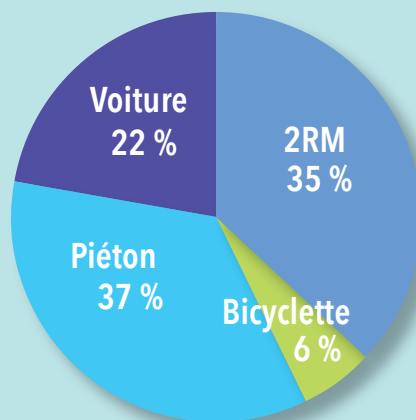
Par rapport aux deux périodes d'élaboration du DGO (2013-2017 et 2018-2022), **les chiffres de l'insécurité routière montrent une baisse de l'ensemble des indicateurs.**

Entre 2000 et 2016, **le nombre de tués sur les routes de La Réunion a diminué de moitié.**

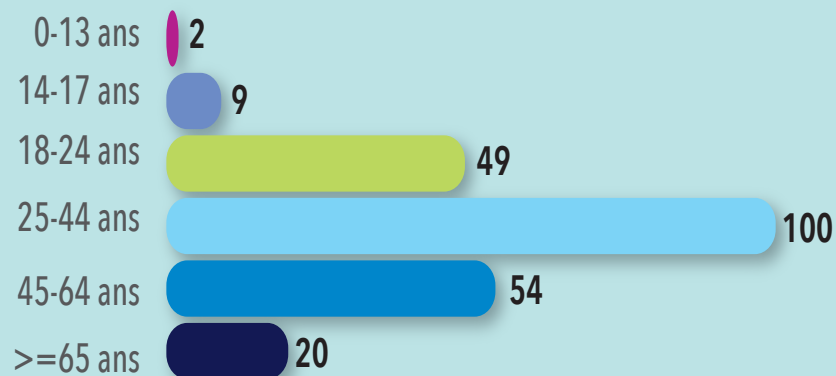


- **Taux moyen des tués** 2012-2016 pour 1 million d'habitants : **55** (53 pour la métropole).
- **3 accidents mortels sur 5** (61,54 %) **ont eu lieu la nuit** (vitesse, alcool, fatigue).
- **62 % des accidents mortels** se sont déroulés **hors agglomération**.

Répartition des tués par catégorie d'usagers :



Répartition des tués par classe d'âge :



Cette étape est réalisée à partir de l'analyse du bilan de l'accidentologie.

Le choix des enjeux relève sur la proposition du Comité de pilotage de la politique locale de sécurité routière, de la responsabilité du préfet.

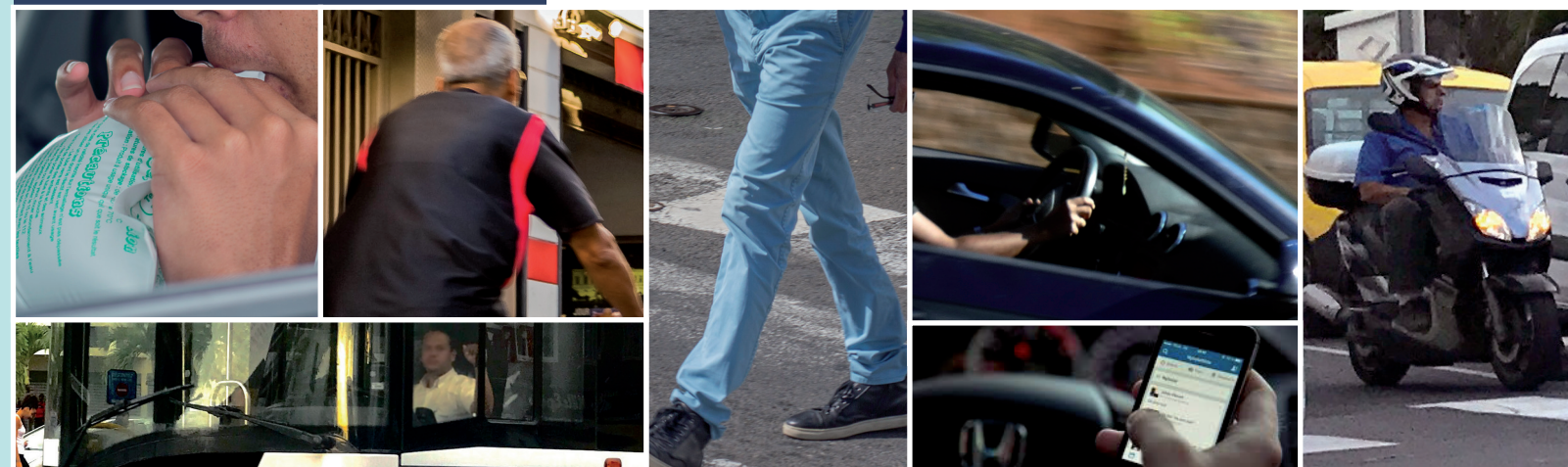
Dans le cadre de cette concertation, les enjeux conduisant à une politique pluriannuelle et partenariale sont :

4 ENJEUX COMMUNS
À TOUS LES DÉPARTEMENTS :

- ✓ le risque routier professionnel
- ✓ l'alcool et les stupéfiants
- ✓ les jeunes
- ✓ les seniors

2 ENJEUX SPECIFIQUES
AU DÉPARTEMENT :

- ✓ le partage de la voirie comprenant 3 sous-enjeux :
 - ✓ les piétons
 - ✓ la vitesse
 - ✓ les distracteurs
- ✓ les deux-roues motorisés



※ Les orientations d'actions seront recherchées dans les différents domaines :



◆ Amélioration de la connaissance



▲ Infrastructures



● Education, sensibilisation, formation, information



■ Contrôler sanction

5.1 Enjeu « Le risque routier professionnel »

Entre 2012 et 2016 :

- 57 personnes tuées dans un accident professionnel, soit 24,35 % des personnes tuées.
- 595 accidents « mission » ou « domicile-travail », soit 18,5 % des accidents constatés.

Le mardi 11 octobre 2016, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et du ministre de l'Intérieur, 21 chefs d'entreprise annoncent publiquement prendre 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs.

Ces entreprises s'engagent à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant.

Voici les 7 points de leur manifeste :

1. Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant.
2. Prescrire la sobriété sur la route.
3. Exiger le port de la ceinture de sécurité.
4. Refuser le dépassement des vitesses autorisées.
5. Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet.
6. Favoriser la formation à la sécurité routière de nos salariés.
7. Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Le 8 novembre 2016, l'association ASSER signe la déclinaison locale de cette convention, en présence du délégué interministériel à la sécurité routière.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Construire une base de données « risques routiers en milieu professionnel », avec comme première étape les administrations d'État, en collaboration avec la CGSS
- Sensibiliser les forces de l'ordre sur la collecte des données d'accidents (fiche BAAC), de façon à identifier l'accident routier professionnel (trajet ou mission)

Plus particulièrement pour les professionnels :

- Travailler avec les branches professionnelles qui ont des risques routiers spécifiques (transports routiers de personnes, de marchandises)
- Évaluer les coûts d'un accident pour sensibiliser les chefs d'entreprise
- Évaluer l'impact des poids lourds dans l'analyse du risque routier

▲ INFRASTRUCTURES

- Aggrandir et adapter les parkings de covoiturage
- Incitation au covoiturage

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION.

- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation à destination des futurs salariés (étudiants, lycéens, apprentis)

Plus particulièrement pour les professionnels :

- Sensibiliser les entreprises et leurs salariés aux risques routiers (par exemple, organisation de challenge inter-entreprises pour valoriser les bons comportements, création de label)
- Développer la sensibilisation et la formation sur les risques routiers professionnels
- Promouvoir la mise en œuvre des plans de prévention des risques routiers professionnels
- Inciter et accompagner les entreprises à mettre en place des règlements intérieurs intégrant la thématique sécurité routière (alcool, téléphone au volant, ceinture de sécurité, éco-conduite, EAD...)
- Conforter le partenariat avec les organismes consulaires (sensibilisation, communication, formation, prévention)

■ CONTRÔLE SANCTION

Plus particulièrement pour les professionnels :

- S'assurer du respect des règles en matière de temps de conduite
- S'assurer que les charges transportées ne constituent pas un facteur de risque supplémentaire : arrimage, immobilisation, séparation des charges de l'habitacle
- Renforcer le déploiement des stations de pesée « poids lourds »
- Contrôler strictement l'équipement des véhicules de service et de fonction et le port de la ceinture de sécurité

5.2 Enjeu « L'alcool et les stupéfiants »

Sur la période 2012-2016, 46 % des accidents mortels sont liés au facteur alcool et 51 personnes sont décédées dans un accident impliquant un conducteur drogué.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'alcool et de stupéfiants à La Réunion
- Travailler en partenariat avec la MILDECA, l'ARS et les professionnels de santé
- Poursuivre l'amélioration de la collecte des informations alcool/stupéfiants lors des contrôles et des accidents

▲ INFRASTRUCTURES

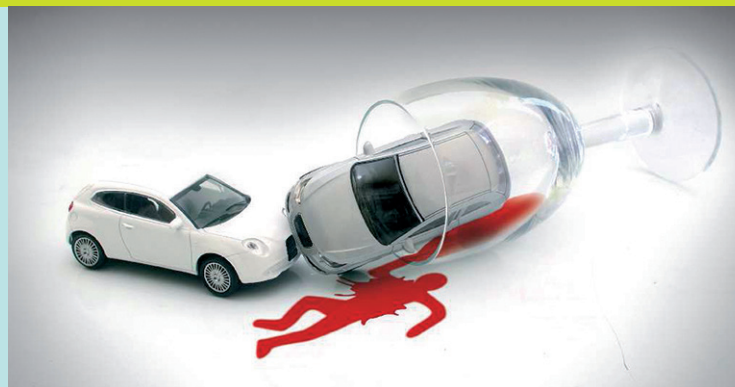
- Développer et sécuriser les réseaux de transports de nuit (navettes)
- Créer une plate-forme de mise en relation pour covoiturage (planifiée et de dernière minute)

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

La stratégie d'orientations ci-dessous est définie sur 3 axes :

1^{er} axe : fabricants d'alcool, distributeurs et gérants d'établissements de nuit

- Informer sur les conséquences financières d'un accident sous l'effet de l'alcool (amendes, points et assurances...)
- Intensifier la prévention (éthylotests, réglettes) sur les lieux publics de consommation de jour (aires de pique-niques, abords des boutiques)
- Former les personnels de vente (installation d'espaces dédiés à la vente d'alcool sous la supervision de personnels formés)
- Responsabiliser les distributeurs d'alcool (affichage, contrôle des points de vente et des licences, vente en ligne d'alcool)
- Travailler avec les fabricants et distributeurs d'alcool
- Créer un pictogramme similaire à celui de la femme enceinte pour une contre-indication à la conduite
- Mener des réflexions sur la question des prix



2^e axe : usagers (jeunes, tout public et milieu professionnel)

- Accentuer la sensibilisation des jeunes en travaillant l'estime de soi (pas besoin de boire pour être quelqu'un) et valoriser le conducteur sobre
- Développer le dépistage précoce des comportements liés à l'alcool et aux stupéfiants
- Sensibiliser sur les risques liés à la prise de produits psychotropes (effets et temps d'élimination)
- Développer le concept SAM
- Engager les entreprises dans des démarches contre l'alcool au volant (engagement contractuel des salariés, formation)
- Formation des futurs professionnels de la route au niveau des CFA
- Mettre en place un volet prévention/testing dans les manifestations
- Mesurer l'impact des spots et du dispositif SAM sur la population via une étude (étudiants en psychologie à l'université)
- Maintenir les campagnes publicitaires
- Informer sur les effets de l'alcool et de la drogue sur la conduite (effet sur le champ visuel, allongement du temps de réaction, diminution des réflexes, somnolence...)
- Promouvoir l'installation d'un éthylotest antidémarrage (EAD) (tous conducteurs confondus : voiture, PL)

3^e axe : collectivités

- Inciter les communes à prendre des arrêtés municipaux sur l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique
- Développer les chartes alcool dans les communes

■ CONTRÔLE SANCTION

- S'assurer du respect de la réglementation applicable à l'égard des établissements vendant de l'alcool, notamment l'obligation de mise à disposition d'un éthylotest
- Coordonner les services de la justice et de la santé afin d'améliorer l'efficacité de la réponse pénale et de la prise en charge sanitaire
- Établir des recommandations à l'égard des récidivistes

- (développer des contrôles spécifiques des alcooliques chroniques, développer l'éthylotest antidémarrage)
- Recourir à l'immobilisation ou à la confiscation des véhicules des conducteurs en état de conduite sous l'empire de l'alcool ou des stupéfiants
- Organiser des contrôles ciblés à la sortie des lieux festifs (discothèques...) ou les soirs de fêtes (Noël, Saint-Sylvestre...)

5.3 Enjeu « Les jeunes »

A La Réunion, les jeunes payent un lourd tribut à la sécurité routière. Dans la catégorie des 14-17 ans, pour les années 2012 à 2016, on compte 9 tués, soit 4 %, la catégorie des 18-24 ans compte 49 tués, soit 21 %, et enfin la catégorie des 25-29 ans compte 35 tués, soit 15 % des tués.

La métropole affiche respectivement, pour les mêmes catégories et la même période, 4, 18 et 10 %.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Développer la connaissance de l'accidentalité liée aux déplacements des jeunes selon les différents modes de déplacement
- Recenser les structures accueillant des jeunes (écoles, associations sportives, culturelles...) et identifier les actions menées par les différents intervenants
- Développer la connaissance de l'apprentissage de la psychologie et de la physiologie des jeunes (exemple campagne « Kéké ou gentleman »)

▲ INFRASTRUCTURES

- Examiner l'insécurité routière aux abords des établissements scolaires en intégrant l'ensemble des modes de déplacement

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

La stratégie d'orientations ci-dessous est définie sur 2 axes :

1^{er} axe : agir sur les comportements en milieu scolaire, hors milieu scolaire et en milieu familial

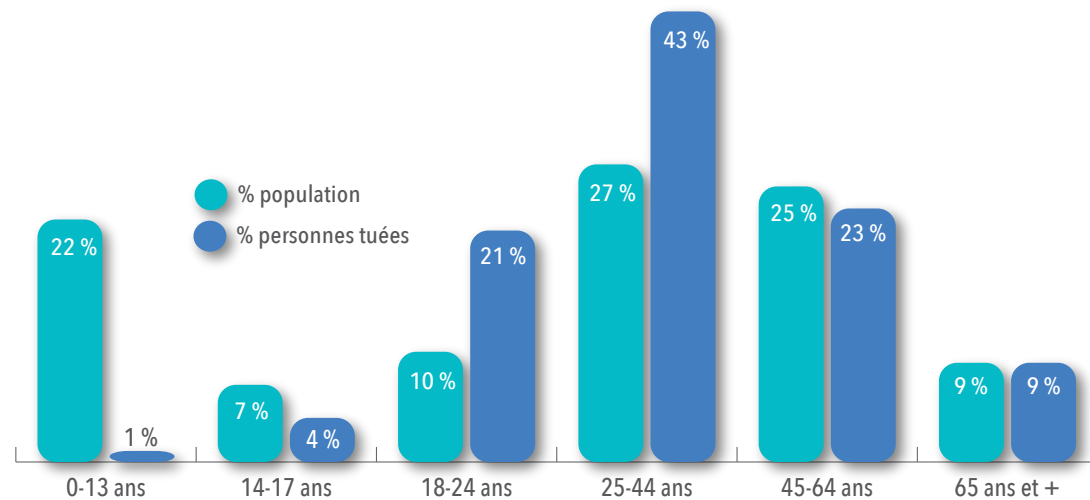
- Compléter le continuum éducatif par les actions spécifiques (permis piéton, permis vélo, journée sécurité routière dans les établissements scolaires...)
- Consolider le partenariat créé avec l'Education nationale (inspection académique et référents sécurité routière)
- Responsabiliser les adultes sur l'exemple à donner à leurs enfants en inculquant les valeurs du partage de la route
- Sensibiliser sur la vie « après l'accident »
- Former des référents sécurité routière dans l'ensemble des structures qui accueillent des jeunes
- Faire participer les parents à une action sécurité routière à l'école
- Éduquer les jeunes en décrochage scolaire (associations, missions locales, CRIJ)
- Valoriser la conduite accompagnée et renforcer l'éducation en école de conduite
- Développer des échanges entre les sportifs auto/moto et les jeunes
- Impliquer les structures éducatives et les entreprises accueillant des apprentis sur le risque routier
- Informer et sensibiliser au port des équipements de sécurité à vélo et à 2RM
- Apporter une culture sécurité routière aux organisateurs de soirées

2^e axe : développer et cibler la communication

- Favoriser l'initiative des jeunes pour diffuser des messages de sécurité routière (smartphone, réseaux sociaux, ensemble des lieux de consommation d'alcool)
- Imaginer des supports sécurité routière (livre, BD, affiches, films)
- Accentuer la communication tous vecteurs (affiches, télévision, radio...)
- Pratiquer l'identification d'un capitaine de soirée (soirée SAM)
- Transmettre les données relatives à l'accidentalité des jeunes aux établissements d'enseignement de la conduite en vue de leur diffusion
- Intensifier la communication sur les effets et les sanctions encourues (alcool et zamal)

■ CONTRÔLE SANCTION

- Renforcer les contrôles de la réglementation des débiteurs de boissons alcoolisées
- Poursuivre et cibler les contrôles des usagers de la route en tenant compte notamment des facteurs horaires d'accidentalité des jeunes (alcool, stupéfiants)
- Renforcer les contrôles sur le débridage et les équipements des 2RM
- Intensifier les immobilisations des véhicules ne pouvant être régularisés
- Développer les alternatives à la sanction pour les jeunes
- Intensifier les contrôles sur les stupéfiants



5.4 Enjeu « Les seniors »

A La Réunion, entre 2012 et 2016, on dénombre 20 tués dans la tranche d'âge 65 ans et plus, soit 8,5 % des tués. 223 accidents pour les 65-74 ans et 118 accidents pour les + de 75 ans, soit respectivement 7 et 4 % des accidents. Ces chiffres sont nettement supérieurs en métropole, 8 % des tués ont entre 65 et 74 ans et 14 % ont plus de 75 ans.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Développer la connaissance de l'accidentalité liée aux déplacements des seniors selon les différents modes de déplacement
- Améliorer la connaissance de l'accidentalité des conducteurs et piétons seniors liée à une diminution des réflexes et de la mobilité

▲ INFRASTRUCTURES

- Identifier les aménagements de la voirie pour une meilleure visibilité en traversée de rue
- Travailler avec les gestionnaires de réseaux et de voirie pour disposer de cheminements piétons libres d'obstacles

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

- Organiser des remises à niveau théorique et pratique du code de la route (ateliers de sensibilisation)
- Promouvoir le contrôle des aptitudes à la conduite avec audiomètre, visiomètre et réactiomètre
- Informer sur les aides à la conduite (boîte de vitesses automatique...)
- Informer sur les dangers des médicaments et sur les pictogrammes
- Communication sur les effets du vieillissement sur la conduite : vision, audition, motricité et capacités de réaction

■ CONTRÔLE SANCTION

- Proposer des stages de sensibilisation incitatifs à la suite d'un accident grave ou/et d'une infraction grave
- Contrôler le fonctionnement des équipements d'éclairage et de signalisation des véhicules

5.5 Enjeu « Le partage de la voirie »

L'enjeu « le partage de la voirie » se décline en 3 sous-enjeux :

- les piétons
- la vitesse
- les distracteurs

5.5.1 Les piétons

L'enjeu piéton constitue l'une des principales préoccupations sur l'île de La Réunion. En effet, entre 2010 et 2014, on dénombre 74 piétons tués et 260 piétons blessés hospitalisés, ce qui représente 34 % de la part des tués. Pour la seule année 2014, ce chiffre passe à 47 %. Au niveau national, la part des piétons tués représente environ 14 %.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Développer la connaissance de l'accidentalité liée aux déplacements des piétons selon les différents modes de déplacement
- Nommer un « Monsieur piéton »
- Mettre en place un plan pluriannuel pour la valorisation et la prévention du piéton (comité de pilotage local)
- Faire un diagnostic sécurité de chaque école portant sur les pratiques, l'organisation du ramassage scolaire, les aménagements, le stationnement

▲ INFRASTRUCTURES

- Développer les aménagements visant à faciliter les cheminements piétons : plus de trottoirs largeur minimum 1,40m, entretien et visibilité (notamment végétation), positionnement, couverture des fossés profonds
- Empêcher physiquement les traversées de 2 x 2 voies, au cas par cas, selon présence d'activité locale
- Développer les aménagements conçus pour le piéton (et non pour la voiture)

- Développer les traversées avec feux et boutons poussoirs
- Veiller à ce que les marquages soient visibles (réfection et entretien)
- Promouvoir l'éclairage, y compris dans les ruelles
- Développer les zones de rencontre ou zone 30 dans les agglomérations (mieux partager l'espace routier entre les diverses catégories d'usagers)

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

- Valoriser d'autres modes de transport que la voiture (vélo et marche à pied) pour réduire la circulation des VL
- Développer le co-voiturage
- Augmenter l'offre, l'amplitude et les arrêts des transports en commun
- Sensibiliser les adultes aux déplacements des enfants
- Organiser le ramassage scolaire
- Sensibiliser, éduquer les futurs conducteurs sur les comportements à risques : alcool, drogues, pousses
- Sensibiliser les VL et les piétons (prise de conscience du risque piéton, améliorer la relation empathique piéton/conducteur)
- Sensibiliser à l'utilisation de brassards ou éclairages (idem pour les vélos)
- Sensibiliser à l'utilisation de gilets de sécurité pour les piétons (notamment les enfants)
- Valoriser le piéton roi (image de l'île de La Réunion)
- Communiquer sur les stratégies et pratiques de changement de comportement (implémentation des intentions)
- Communiquer sur la visibilité des piétons (équipements clairs, gilets de sécurité...)
- Mettre en place des actions spécifiques en direction des piétons à risques (avec le CHU, la MIDELCA...)
- Communiquer sur le risque alcoolique
- Empêcher le piéton qui a bu de partir
- Organiser les retours festifs par bus, taxis... (concerne à la fois les conducteurs et les piétons)
- Sensibiliser les policiers municipaux sur la thématique « partage de la voirie » et rendre les piétons plus responsables
- Sensibiliser les parents qui sont en stationnement « sauvage » à la sortie des écoles et recherche de solutions alternatives

■ CONTRÔLE SANCTION

- Renforcer les contrôles des VL et des 2RM en stationnement sur les cheminements piétons
- Sécuriser les zones aux abords des écoles
- Verbaliser les conducteurs ne respectant pas la priorité des piétons engagés sur les passages protégés

5.5.2 La vitesse

Sur la période de 2012 à 2016, la vitesse excessive ou inadaptée représente environ 26 % des personnes décédées sur les routes de La Réunion.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Améliorer la connaissance des vitesses pratiquées en circulation et lors des accidents
- Distinguer les excès de vitesse et les vitesses non adaptées
- Relancer les enquêtes ECPA (enquête comprendre pour agir) en version simplifiée pour une meilleure connaissance du rôle de la vitesse dans les accidents mortels

▲ INFRASTRUCTURES

- Prévoir des lieux pour les adeptes de la vitesse comme le projet de circuit à l'étude sur la commune de Saint-Pierre
- Harmoniser les vitesses sur certaines voies (boulevard Sud à Saint-Denis par exemple)
- Inciter à l'expérimentation de circulation apaisée dans les zones accidentogènes.

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

- Stage de sensibilisation à l'éco-conduite
- Stage de maîtrise d'un véhicule dans les conditions imprévues (freinage d'urgence et distance de sécurité)
- Communiquer sur l'aspect illusoire d'un gain de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus

■ CONTRÔLE SANCTION

- Poursuivre la mise en œuvre du plan départemental de contrôles routiers

- Multiplier les opérations de contrôle par les forces de l'ordre
- Sanctionner le débridage des 2RM

5.5.3 Les distracteurs

A La Réunion, entre la période de 2011 à 2016, on constate 19 tués dans un accident avec « attention perturbée » et 388 accidents.

◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Développer un volet distracteurs dans les bilans annuels d'accidentalité
- Améliorer la connaissance sur les accidents avec distracteurs

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION FORMATION - INFORMATION

- Sensibiliser les employeurs, les professionnels et le grand public aux risques du téléphone au volant
- Sensibiliser les parents à montrer l'exemple afin de bannir l'utilisation du téléphone au volant pour les futures générations de conducteurs
- Former les IDSR à ce risque
- Informer les conducteurs qu'en cas d'accident, l'utilisation de distracteurs est une preuve de responsabilité

■ CONTRÔLE SANCTION

- Poursuivre la répression de l'utilisation des distracteurs en développant les contrôles banalisés



5.6 Enjeu « Les deux-roues motorisés »

Les conducteurs de deux-roues motorisés sont particulièrement vulnérables. Les usagers en deux-roues motorisés représentent environ 40 % des tués sur la route. Dans 64 % des accidents, le conducteur de 2RM est responsable. Les catégories les plus impliquées dans les accidents à moto sont les hommes âgés entre 25 et 44 ans et à cyclomoteur les jeunes âgés entre 14 et 19 ans.

Face à cette situation, il a été décidé d'organiser une réflexion partenariale sur la problématique des 2RM à La Réunion. Cette action a trouvé son aboutissement par l'organisation d'un séminaire le vendredi 3 novembre 2017, avec la participation du chargé de mission national 2RM.

Les associations de motocyclistes existantes, les collectivités, les gestionnaires de voirie, l'Éducation nationale, les forces de l'ordre, le comité des assureurs, les motos-écoles, les soignants, etc, ont été associés à cette réflexion.

Quatre groupes de travail ont été créés sur les thématiques suivantes :

- Groupe de travail n° 1 : Infrastructures routières
- Groupe de travail n° 2 : Équipement ; formation des conducteurs ; débridage
- Groupe de travail n° 3 : Comportements à risques
- Groupe de travail n° 4 : Post-accidents , assurances

Les groupes de travail se sont réunis en avril, juin et novembre 2017.



◆ AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Identifier les itinéraires accidentogènes
- Dans le cadre des réunions d'arrondissements prévues trimestriellement avec les gestionnaires de voirie, les collectivités et les forces de l'ordre, identifier les secteurs sensibles pour les 2RM
- Pérenniser le partenariat avec les clubs de motocyclistes et organiser des rencontres avec les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie

▲ INFRASTRUCTURES

- Renforcer la pertinence de la signalisation
- Sensibiliser et mobiliser les aménageurs routiers (en partenariat avec le CNFPT, les associations d'usagers à moto), aux risques des deux-roues motorisés sur les obstacles latéraux, les glissances, l'aménagement en milieu urbain (guide CERTU) et la signalisation des travaux
- Promouvoir les opérations « motards d'un jour » auprès des gestionnaires de voirie
- Définir des modalités d'échanges et de communication entre les gestionnaires de voirie et les usages 2RM : identifier auprès des gestionnaires de voirie des référents 2RM, qui seraient notamment amenés à analyser les projets d'ouvrages routiers sous l'angle 2RM, en lien avec le chargé de mission 2RM

- Canaliser l'activité « pousser » hors de la voie publique

● ÉDUCATION - SENSIBILISATION - FORMATION INFORMATION

- Développer les actions de sensibilisation envers les motocyclistes adultes et les utilisateurs de motocyclettes de grosse cylindrée. Continuer et développer le partenariat avec les clubs et associations existants
- Développer les formations post-permis, éventuellement avec des incitations de la part des assureurs.
- Pérenniser les actions de sensibilisation comme le rallye-moto de la gendarmerie
- Sensibiliser les jeunes conducteurs par le biais de témoignages de victimes en 2RM
- Sensibiliser les parents sur le risque du débridage des cyclomoteurs
- Sensibiliser les parents sur l'importance du permis AM et leurs responsabilités
- Promouvoir l'importance des équipements de sécurité pour les motocyclistes et les cyclomoteuristes
- Développer les actions de sensibilisation, notamment avec l'utilisation du casque-choc en milieu scolaire en particulier
- Développer les actions de sensibilisation avec utilisation du curvomètre

- Développer les campagnes de sensibilisation par voie d'affichage, spots radio ou cinéma et par l'utilisation des PMV (panneaux à messages variables) et même des campagnes d'informations réglementaires sur la conduite de deux-roues motorisé
- Promouvoir les valeurs de comportements dans la conduite de deux-roues motorisé, mais aussi du vélo (démarches de sensibilisation à mener également auprès du jeune public vis-à-vis des pratiques à risques, via en particulier les établissements d'enseignement)
- Développer les actions de sensibilisation au partage de la route envers les apprentis conducteurs de voitures
- Développer les actions de sensibilisation ou formation continue en direction des motocyclistes adultes (plan de prévention des risques routiers)

■ CONTRÔLE SANCTION

- Dans la lutte contre le débridage, renforcer :
 - Les contrôles routiers
 - Les contrôles dans les points de vente et de réparation
- Renforcer les contrôles sur les lieux de « pousser »
- Lutter contre le non-port du casque



En 2016, 82 cyclomoteuristes ont été gravement blessés dans un accident et 8 ont perdu la vie.

- Le débridage augmente le risque d'accident.
- Le débridage est interdit. Il est sanctionné par une amende de 135€.
- Le conducteur d'un cyclo débridé risque de ne plus être couvert par son assurance en cas d'accident.



LES SIGNATAIRES

SIGNATURES DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS (DGO) 2018-2022 POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, À SAINT-DENIS DE LA RÉUNION, MARS 2018

<p>Le président du Conseil régional</p>  <p>Le Président et par délégation Le Directeur Général des Services</p> <p>Mohamed AHMED</p>	<p>Le préfet représentant de l'Etat</p> 	 <p>Le président de l'association des maires de La Réunion</p>
<p>Le procureur général de La Réunion</p>  	<p>Le président du Conseil départemental</p> 	<p>Le procureur de la République de Saint-Pierre</p> 
<p>Le recteur de l'académie de La Réunion, chancelier des universités</p>  	<p>Le procureur de la République de Saint-Denis</p> 	<p>Le directeur départemental de la sécurité publique</p> <p>Jean-François LEBON Commissaire Divisionnaire</p> <p>Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Réunion</p>
	<p>Le commandant de la gendarmerie nationale de La Réunion</p> 	
		<p>Le président du comité départemental de la prévention routière</p> 

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE LA JUSTICE</p>	
 <p>REGION REUNION www.regionreunion.com</p>	 <p>DÉPARTEMENT DE LA Réunion www.cg974.fr</p>	 <p>ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION 974</p>
 <p>académie La Réunion</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	 <p>Gendarmerie nationale</p> <p>Une force humaine</p>	 <p>POLICE NATIONALE</p>
	 <p>association PRÉVENTION ROUTIÈRE</p> <p>Comité de la Réunion</p>	

Document général d'orientations 2018-2022

PREFECTURE DE LA RÉUNION
<http://www.reunion.pref.gouv.fr>

Mai 2018

